

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-12-2

Séance du vendredi 16 mars 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-2-1-11 du 14 avril 2011 relative à la désignation des représentants du Conseil Général pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne Monsieur Pierre GSELL pour siéger en tant que Vice Président au bureau syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté